

LE MOT DU MAIRE

Livry en 1900 : 300 habitants

Livry en 2000 : 2000 habitants (environ).

Une population presque multipliée par sept. Des nombres, froids comme le sont tous les nombres. Pourtant il est tentant de porter un regard sur leur contenu. Il y a peut-être plus d'enseignements à en tirer qu'il n'y paraît.

En 1900, trois cents habitants, c'est un village rural, une grande famille. Chacun de ses membres est connu de tous. Pour ses qualités, ses défauts, son comportement. Bien qu'à des degrés divers, chacun, peut-être par obligation, est attentif aux autres. C'est aussi une société qui doit vivre nombre d'actes de la vie courante en commun. Laver son linge ! C'est aller ensemble au lavoir dans des conditions qu'il est presque impossible de concevoir aujourd'hui. Le marché de Melun ! On y va en groupe, à pied ou bien en charrette. La communication est orale ou écrite. Le temps d'information s'évalue plus en semaines qu'en jours. Ainsi ces exigences de la vie courante rendent indispensable un «sens des devoirs collectifs au sein de la communauté». C'est la définition même du civisme.

En 2000, deux mille habitants. Des conditions de vie radicale-



«Nous avons le pain et la viande, où sont les légumes et le sel, et toutes ces choses qui sont le courant de nos jours ?» disait D. Hénaut lors de l'inauguration de l'épicerie. La réponse est désormais connue : on trouve l'essentiel à l'épicerie de Livry.

Steeve Gonfrier et Sylvie Dallery ont fait le pari - avec la commune - que ce commerce ne pouvait que réussir, et ils feront tout pour le gagner.

Le local est agréable, l'accueil aimable, les prix raisonnables, les horaires confortables, tout est en place, alors à nous de jouer.



ment différentes, des moyens de communication qui autorisent la diffusion de l'information en temps réel. Aller à pied est, presque, devenu une hérésie. L'activité rémunératrice est très fréquemment lointaine. En un siècle, deux guerres mondiales et bien d'autres aléas, les familles se sont délitées. De nouvelles constructions, de nouveaux habitants, une société où l'individualisme prend largement le pas sur la communauté, et tout naturellement le «sens des devoirs collectifs», le civisme, perd son sens profond.

Face à ce constat à priori peu encourageant, que faire ? Réglementer, contraindre, restreindre la liberté ? Peut-être. Dans quelques cas outrés ou extrêmes. Mais il paraît plus raisonnable de s'interroger sur les comportements journaliers induits par une société en mouvance accélérée. Au-delà de ses aspirations individuelles légitimes, est-il vraiment impossible d'accepter l'existence de «l'autre» ? Faut-il vraiment une présence permanente pour rappeler que certains stationnements sont gênants voire dangereux ? Est-il absolument normal qu'un personnel de service ne soit pas plus considéré qu'un produit consommable ? Le voisin a-t-il si peu d'importance que l'on puisse le déranger sans s'interroger ? La liste n'est pas exhaustive.

Bien sûr et tant s'en faut, elle ne concerne pas chacun d'entre nous, mais ces attitudes deviennent hélas de plus en plus fréquentes.

Ces quelques lignes ne sont pas un réquisitoire, elles n'ont pas pour but de fustiger tel ou tel. Elles veulent simplement rappeler que «l'homme est un animal social» et qu'il appartient à chacun d'entre nous, quel que soit son statut ou son âge, d'en être conscient.

Le maire,
Daniel Hénaut

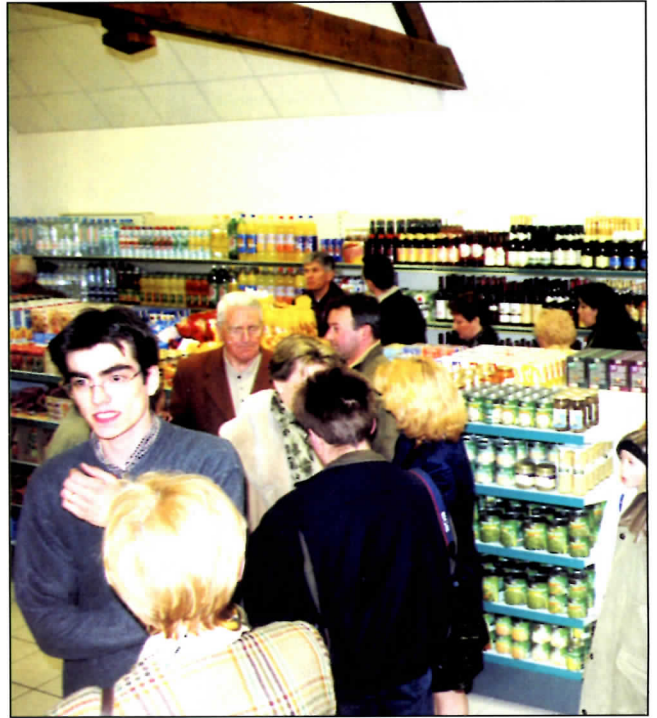
L'épicerie est ouverte...

23 avril 2001 : jour J pour l'épicerie.

En présence de nombreux Livryens, des élus - anciens et nouveaux -, du conseiller général J.-C. Agisson, de Mme Strauss représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Melun, des entrepreneurs, des commerçants de Livry, etc., le maire D. Hénaut a inauguré officiellement notre nouveau commerce de proximité.

Le gérant, M. Gonfrier, et son associée ont fait visiter leur magasin et répondu aux questions que tous leur posaient, avant d'offrir le verre de bienvenue.

A cause du passage de l'Intermarché de Chartrettes sous la bannière Champion, l'affiliation aux Relais Mousquetaires n'était plus possible et c'est donc sous l'enseigne Vival, filiale du groupe Casino, que notre épicerie s'est ouverte.



Après le succès de curiosité des premiers jours, très encourageant, il faut maintenant prendre l'habitude d'y faire halte pour faire ses courses, papoter un peu, bref faire vivre ce nouveau lieu de convivialité au centre du village.

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 13h et de 15h30 à 19h30, dimanche de 8h à 13h. Livraison gratuite à domicile.
Téléphone : 01 60 68 56 19

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Consacré uniquement à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal du 16 mars a été suivi le 23 mars d'un second conseil lors duquel ont été désignés les membres des commissions et les représentants de la commune au sein des différentes instances intercommunales et districales :

Commission des finances : M. Le Maout (adjoint), R. Dagron, D. Gervais.

Urbanisme - Cadre de vie : M. Boulay (adjoint), C. Guégan, Ph. Bailly, M. Fritsch, R. Valembois, G. Vanhaelewyn, Ph. Hoffmann.

Affaires scolaires : Ph. Perrier (adjoint), A. Huyton, E. Fichot, Ph. Hoffmann.

Travaux : S. Laatar (adjoint), C. Guégan, M. Fritsch, D. Gervais, R. Valembois, G. Vanhaelewyn.

Affaires sociales : J. Ringenbach (adjoint), A. Huyton, M. Chavannes, A. Berton, Ph. Bailly.

Communication - Animation : Ph. Bailly (conseiller délégué), E. Fichot, C. Guégan, Ph. Hoffmann, D. Gervais.

Autres commissions et syndicats

C.C.A.S. : J. Ringenbach, M. Chavannes, A. Berton, R. Portet, Ph. Bailly.

Caisse des écoles : Ph. Perrier, A. Huyton, E. Fichot, Ph. Hoffmann.

S.I.G.U.A.M. : M. Le Maout, M. Fritsch.

S.I.E.P. : D. Hénaut, M. Boulay.

Syndicat d'électrification : R. Valembois, G. Vanhaelewyn.

Syndicat de gestion du foyer-résidence : D. Hénaut, J. Ringenbach.

Syndicat du ru de la Noue et du Châtelet : Ph. Bailly, S. Laatar, R. Portet.

Syndicat intercommunal du collège de Vaux-le-Pénil : Ph. Perrier, E. Fichot.

Groupe de travail du P.O.S. : D. Hénaut, M. Boulay, R. Valembois, G. Vanhaelewyn.

Jury des maison fleuries : C. Guégan, Ph. Hoffmann, Ph. Bailly.

District de l'agglomération melunaise

Délégués de la commune : D. Hénaut, M. Le Maout, M. Fritsch.

Commission administration générale-finances : M. Le Maout, R. Dagron.

Commission solidarité : D. Hénaut, R. Portet, E. Fichot.

Commission environnement : R. Valembois, M. Fritsch.

Commission des sports : D. Gervais, M. Le Maout.

Commission culturelle, animation, communication : Ph. Bailly, C. Guégan, Ph. Hoffmann.

Commission transports, équipement, réseaux : R. Dagron, M. Chavannes, G. Vanhaelewyn.

Commission des affaires universitaires : Ph. Perrier, E. Fichot.

Commission développement économique-emploi : M. Le Maout, A. Berton.

Petit lexique des sigles que vous retrouvez plus ou moins fréquemment dans ces pages :

C.C.A.S. :	Centre communal d'action sociale
C.L.S.H. :	Centre de loisirs sans hébergement
C.O.S. :	Comité des œuvres sociales du personnel communal
C.O.S. :	Coefficient d'occupation des sols
D.A.M. :	District de l'agglomération melunaise
P.O.S. :	Plan d'occupation des sols
S.I.E.P. :	Syndicat intercommunal d'étude et de programmation
S.I.G.U.A.M. :	Syndicat intercommunal du groupement d'urbanisme de l'agglomération melunaise
S.I.S.E.M. :	Syndicat intercommunal d'électrification du secteur de Melun
S.T.I.F. :	Syndicat des transports de l'Ile-de-France

Moment d'émotion, le vendredi 16 mars, que celui du passage du témoin entre le maire sortant, M. Blanchouin, et le nouveau, D. Hénaut, à peine élu, au cours de cette première séance de conseil municipal.

M. Blanchouin a redit sa satisfaction d'avoir pu œuvrer pour la commune depuis 1977 - avec une interruption de 1983 à 1989 - avec à ses côtés, tout au long de ses différents mandats, des personnels compétents et efficaces et des adjoints et conseillers partageant son souci de tout mettre en œuvre pour assurer un développement harmonieux au village. Il s'est déclaré confiant dans la volonté de la nouvelle équipe de poursuivre dans le même sens.

La séance, présidée jusqu'alors par la doyenne d'âge, s'est poursuivie sous la présidence du nouveau maire par l'élection des adjoints.





Qui a parlé de printemps pourri cette année à Livry ? Ce magnifique mimosa photographié en février dans une petite cour de la rue de Vaux semble, sur son fond de ciel bleu, nous promettre un temps méditerranéen.

Quelle eau buvons-nous ?

Nous recevons dorénavant avec nos factures d'eau un relevé des analyses effectuées périodiquement sur l'eau du robinet (12 prélèvements par an). Sur le bilan 2000, que constate-t-on ?

- teneur en nitrates faible (7 mg/l), le maximum toléré étant de 70 mg/l ;
- eau assez calcaire, très peu fluorée ;
- très bonne qualité bactériologique ;
- eau non conforme à la norme concernant les pesticides (dépassement jusqu'à un maximum de 0,15 µg/l pour la déséthylatrazine).

On voit que la profondeur du forage (83 m) ne nous garantit pas contre les pesticides qui, répandus en surface, arrivent par ruissellement et infiltration à polluer la nappe des calcaires du Champigny.

Il est donc essentiel de veiller à ce que les normes édictées par l'Organisation mondiale de la santé pour les eaux de consommation soient respectées.

Collecte sélective

Sans s'étendre à chaque fois sur les statistiques des différents matériaux collectés et recyclés, on peut simplement affirmer que le tri des ordures ménagères par les particuliers est entré dans nos habitudes, que les résultats sont encourageants et qu'il y a tout lieu de se féliciter de ce succès, tout en veillant à améliorer encore la qualité du tri.

Deux chiffres seulement : 3 000 kilos de journaux et magazines par mois, 4 000 kilos de verre (blanc + couleur) par mois également, uniquement pour Livry, avec une répartition assez équilibrée entre les trois «points verts» : devant la gare, place Mouton près du foyer-résidence et à l'entrée du lotissement des Aulnettes côté Vaux-le-Pénil.

Sévère taille de printemps pour les tilleuls de la place et ceux de l'avenue de la Gare.





Le 21 avril, au cours d'une brève cérémonie amicale, le nouveau conseil municipal réuni autour de D. Hénaut a reçu en mairie M. Blanchouin et, en signe de gratitude pour ses dix-huit années de mandat et de dévouement sans relâche à la cause municipale, lui a remis la médaille de la commune et l'a invité à signer le livre d'or.

Au moment où ces lignes sont écrites, la classe de C.E.2 de M. Munier est dans l'Aube, au Poney-club de l'Armance, pour une semaine. Deux activités principales : le poney, bien sûr, et l'école du cirque.

Alternant la découverte et les soins aux animaux, le manège et les balades dans la nature avec l'initiation aux disciplines du cirque exigeant coordination, discipline, équilibre et technique, les enfants, hébergés dans une magnifique ferme restaurée, nous reviendront fin prêts pour présenter un numéro inédit lors de la kermesse du 9 juin.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Embarquement pour la classe de découverte le lundi 14 mai : on fait l'appel, tout le monde est là.



Kermesse des écoles : samedi 9 juin - Kermesse des écoles : samedi 9 juin - Kermesse des



Oignons, radis, salades : grâce à la gentillesse et aux conseils patients d'André Xicluna, la classe de C.E.1 s'initie au jardinage dans le potager du château.



le coin du D.A.M. SPORT PASSION 2001

Cette année encore, les jeunes des communes du District âgés de 10 ans minimum vont pouvoir bénéficier en juillet-août d'activités sportives à un tarif très intéressant.

Au programme 2001 : aviron, tennis, pêche-escrime ou pêche-volley-ball. Coût d'une semaine de stage : 250 F, déjeuner et goûter compris.

Inscriptions grâce au dépliant ci-joint ou en mairie de La Rochette, service des sports du D.A.M., 01 64 83 55 57.

CHANTONS SYMPA

Les samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet aura lieu la 14^e édition de Chantons Sympa, un festival de musique vivante qui a déjà permis d'applaudir à domicile et pour un prix modique des grands - ou des futur grands - de la chanson française.

Cette année, une affiche alléchante : 10 groupes sur deux jours dont les **Têtes Raides**, **Rita Mitsouko** et **Sergent Garcia**. Rock, raggaie, salsa, il y en aura pour tout le monde.

Un rendez-vous à ne pas manquer pour tous les jeunes et ceux qui veulent le rester.

Stade Paul-Fischer à Melun, tarif unique 80 F par jour, billet en vente à l'espace Saint-Jean, à Carrefour, sur 3615 Billetel, etc.

INFORMATION

Plusieurs habitants de la commune ont reçu la visite de «spécialistes» du traitement des charpentes «sous couvert officiel de la mairie».

Ces démarcheurs, dont certains signalent en mairie leur passage sur le territoire communal, n'ont aucun droit de s'en prévaloir pour officialiser celui-ci.

Aucune carte, aucun document officiel n'est remis à ces démarcheurs. Ils ne sont jamais mandatés par la mairie et ne peuvent en aucun cas imposer leur visite.

Leurs cartes, badges et autres documents leur sont propres, ils n'ont aucun caractère officiel.

Plusieurs personnes ont été influencées par cette attitude pseudo officielle et ce sont vu proposer des devis imposants.

TERMITES

Actuellement et contrairement aux arguments exposés, il n'y a pas de termites en Seine-et-Marne. Une note qui émane de la Direction départementale de l'équipement a été diffusée le 12 décembre 2000 ; elle confirme «**qu'aucune déclaration de présence de termites n'a été faite à ce jour dans le département**».

Il est fait, par contre, obligation à toute personne qui constaterait cette présence de le signaler en mairie et, par précaution, à ses voisins.

QUOI FAIRE ?

En cas de doute (poussières de bois) ou de constatation de destruction d'éléments de parquets ou de charpente, demandez simplement aux hommes de l'art que sont les menuisiers et charpentiers. Ceux-ci, par leur connaissance du bois, sauront vous dire si c'est une infestation ancienne ou récente liée à des insectes ou à des champignons (milieux humidifiés par suite de fuite de toitures ou de remontée du sous-sol) et s'il faut remplacer ou traiter les éléments atteints.

EN CAS DE VENTE

La région n'étant pas reconnue infestée par les termites il n'est pas fait obligation de fournir le certificat sanitaire correspondant. Toutefois rien ne vous empêche de faire constater l'état de salubrité de votre construction. C'est une garantie qui paraîtra dans l'acte de vente.

EN CONCLUSION

Ne vous laissez pas influencer.

Proposez aux démarcheurs de les contacter si vous en ressentez la nécessité.

Leur carte de visite vous suffit. Ils n'ont pas à pénétrer chez vous sous quelque prétexte que ce soit.

En cas de doute appelez la mairie, vous pourrez être utilement conseillé.

MMmes GUILLOT et PAGÈS

Infirmières diplômées d'État

sont heureuses de vous informer
de l'ouverture de leur cabinet situé
dans la Villa du Nil
Téléphone : 01 60 59 00 36



ATTENTION TRAVAUX

Petit changement dans le projet de local destiné à la petite enfance. Le coût estimé des travaux étant prohibitif pour le bâtiment initialement prévu, c'est la partie voisine - la plus proche de la Villa du Nil - qui sera transformée, pour un montant moindre et une superficie supérieure, avec possibilité d'affecter éventuellement par la suite ce lieu à une autre destination. Le calendrier des travaux ne devrait être que légèrement retardé.

Pour le chemin de la Garenne, tout est en place pour que le chantier puisse démarrer cet été, et même avant pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux.



Réalisation d'un massif près du monument aux morts.

ANIMATION



Soirée poésie à la Cave de la Villa du Nil le 24 février avec Claudine Berger, magicienne des mots - livryenne il faut le préciser - qui, sur un fond musical et lumineux de qualité, fait partager ses émotions en disant des textes d'auteurs variés ; soirée organisée par le Comité d'Animation.

Ces derniers mois, un certain nombre de manifestations organisées par des associations de Livry n'ont connu qu'un succès mitigé ou ont carrément dû être annulées, faute d'un nombre de participants suffisant.

Ces associations font tout leur possible - rappelons que tout le travail repose sur des bénévoles - pour vous informer de leurs manifestations : distribution dans les boîtes aux lettres, affichettes, etc. Visiblement cela ne suffit pas.

Pour les aider, nous avons décidé de créer dans les panneaux qui jalonnent la commune une sorte de pense-bête qui, sous le titre AGENDA DU MOIS, rappellera en gros caractères lisibles en voiture les principales dates à retenir.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

- 9 juin : méchoui du Comité d'Animation
- 9 juin : kermesse des écoles
- 10 juin : concours de boules-barbecue des Jardins de Livry
- 16-17 juin : voyage de la F.N.A.C.A.
- 21 juin : fête de la musique sur la place
- 23 juin : Saint-Jean de l'A.L.J.E.C.
- 9 septembre : forum de l'A.L.J.E.C.
- 16 septembre : bric-à-brac - journée du patrimoine
- 22 septembre : randonnée d'automne de l'U.S.L.



Location de salles

Pour vos manifestations familiales, trois salles de différente taille sont disponibles sur la commune. Plutôt que d'appeler la mairie, qui n'en dispose pas, contactez directement les responsables :

- pour l'A.L.J.E.C. (250 personnes), Mme Jean, 01 60 68 71 05
- pour la Cave de la Villa du Nil (50 à 80 personnes), Ph. Bailly, 01 60 68 75 75
- pour la Sablonnière (170 personnes), Charly Traiteur, 01 60 68 63 26

Et surtout, n'attendez pas le dernier moment.

La photo de la page ci-contre donne une image édifiante de la dernière séance de nettoyage des bois de la saison.

Chacun avait choisi une bonne bouteille dans sa cave et apporté une spécialité culinaire.

Il ne faudrait cependant pas croire que ces agapes sont habituelles (quoique !) et que chaque samedi matin dans les bois n'est que prétexte à faire ripaille. Beaucoup de travail aussi, et grâce à tous les participants des bois qui peu à peu reprennent un aspect moins dévasté.

Il reste à faire et nous espérons être rejoints par des nouveaux bénévoles-gastronomes à l'automne.

Encore merci à tous.

Le Comité d'Animation

Brillante prestation du Trio Cappa le 1^{er} avril dans l'église, où le public brillait, lui, par son absence.

Bernard Mathern, violon, Frédéric Lainé, alto, et Marie-Hélène Beaussier, violoncelle, ont interprété avec brio des morceaux variés, dont une sonatine de Dvorak et la Méphisto-Waltz de Franz Liszt, très applaudis.

Ce concert qui aurait mérité une audience plus importante était dû au Comité d'Animation, à l'Association paroissiale et aux Amis du Conservatoire.





Coup de projecteur sur... les Petits Minots

Créée en 1997, cette association a pour but d'aider les assistantes maternelles agréées à se regrouper dans un local aménagé de façon à leur permettre la mise en commun de leurs expériences et de proposer aux enfants dont elles ont la charge un choix d'activités plus large, grâce à une animatrice.

L'expérience a prouvé l'effet bénéfique d'une telle structure sur l'éveil et la socialisation des tout-petits. Les ateliers ont lieu, à raison d'un par semaine, en présence des papas et mamans en congé parental et des grands-parents qui le souhaitent.

Aidée lors de sa mise en place par la C.A.F., subventionnée par la commune, l'association regroupe dix assistantes maternelles et une trentaine d'enfants. Ce sont eux qui bénéficieront des locaux aménagés prochainement grâce au contrat rural près de la Villa du Nil.

Les assistantes maternelles agréées souhaitent aujourd'hui préciser leur rôle, leurs obligations, celles de leurs employeurs. Pour ce faire, les lignes qui suivent sont extraites du *Guide des assistantes maternelles 2001* (Édition T.S.A.) :

«Un nouveau et véritable métier...»

«Pour exercer la profession d'assistante maternelle, il est nécessaire d'être préalablement agréée. Depuis 1977 l'agrément est indispensable quel que soit l'âge de l'enfant accueilli dès lors que la personne souhaite faire de l'accueil des mineurs à son domicile une activité habituelle et rémunérée.»

«L'agrément donne le droit d'exercer la profession d'assistante maternelle...» mais il se distingue de l'embauche. Le choix de confier un enfant à telle ou telle assistante maternelle relève de l'employeur qui se détermine en fonction de ses propres critères et des besoins particuliers de son enfant. «Cet agrément est un des éléments garantissant la qualité de l'accueil.»

«Pour les assistantes maternelles, l'agrément est un passeport pour un statut ouvrant droit à une protection sociale, une rémunération minimale, une formation, un régime fiscal particulier...»

«Avant de confier l'enfant à la personne choisie, le particulier employeur doit :

- vérifier qu'elle est agréée et a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- définir précisément avec elle les modalités de l'accueil et conditions d'emploi par la conclusion d'un contrat de travail ;
- ménager une période d'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement.»

Il n'est pas possible de reprendre ici la totalité de cette réglementation, mais différentes possibilités s'offrent aux parents et aux assistantes maternelles pour obtenir des renseignements complémentaires auprès de :

- la présidente de l'association les Petits Minots,
- la puéricultrice de P.M.I. à l'U.A.S. Dassma, 3, rue Barthel à Melun,
- le relais assistantes maternelles, Maison de l'enfance, rue du Colonel-Picot à Melun.

M.-F. L.



La fin du précédent mandat a été endeuillée par la disparition de Lucienne Buchet, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Livryenne depuis toujours, élue en 1977 lors du premier mandat de Michel Blanchouin et toujours réélue depuis, elle occupait depuis dix-huit ans le poste d'adjoint aux affaires sociales et faisait preuve d'un dévouement et d'une disponibilité jamais en défaut, représentant la commune eu sein de différentes instances intercommunales dans le domaine du social.

Elle se donnait également sans compter pour le club des anciens de l'A.L.J.E.C. et organisait voyages et sorties.

Le 20 février, une foule nombreuse l'accompagnait à sa dernière demeure, témoignage d'affection, de remerciement pour la tâche accomplie et de solidarité avec sa famille dans la peine.

C.L.S.H. (Centre de loisirs)

Nous vous rappelons qu'une convention a été passée entre la commune de Livry et le centre de loisirs de Vaux-le-Pénil.

Les vacances d'été approchent et il est temps d'entreprendre les démarches d'inscription, si ce n'est pas déjà fait.

Tous renseignements en mairie.

AFFAIRES SOCIALES

TÉLÉPHONE C.C.A.S. : 01 60 59 04 00

Informations sociales en vrac :

- La téléalarme, un système simple qui rend de nombreux services : relié à un central, il alerte automatiquement

gendarmerie, pompiers, Samu et permet de faire face à toute urgence médicale pour une personne seule, en pressant sur une poire ou en appuyant sur un bouton. Tous renseignements au C.C.A.S.

- Une somme de 150 F est allouée aux jeunes effectuant leur service national **sur présentation de leur titre d'incorporation. Se munir d'un R.I.B.**

- Pour la carte rubis, qui, rappelons-le, permet de voyager gratuitement sur le réseau A.P.T.R. de l'Île-de-France, et la carte Améthyste - qui elle permet d'obtenir la semi-gratuité sur les lignes S.N.C.F. de la banlieue parisienne, de la R.A.T.P. du R.E.R., et même sur le funiculaire de Montmartre - la demande se fait auprès du C.C.A.S.

Fixé au lundi 11 juin, le voyage des anciens a cette année pour destination la région de Compiègne, dans l'Oise, avec un programme «Fiesta et chocolat» !

Visite d'une chocolaterie - avec dégustation -, repas, spectacle de cabaret et après-midi dansant.

Réjouissances en perspective...

Quelques téléphones à retenir :

- L'étape, écoute téléphonique pour les parents et les enfants, anonyme, tous les jours de 17 à 22 heures sauf le dimanche : 01 64 39 29 29.
- Allô Enfance maltraitée : 01 05 05 41 41
- S.O.S. Femmes battues : 01 60 09 27 99
- Violences conjugales : 01 45 84 51 51
- ALMA 77 (maltraitance personnes âgées) : 01 64 87 63 01
- Association AIDES (Sida) : 01 64 39 25 93
- Dépistage anonyme : 01 64 14 25 13, centre médico-social, 6, rue Bontemps à Melun.
- Violences et écoute : 0800 20 22 23, appel gratuit et anonyme, pour les jeunes.

ETAT CIVIL

Naissances :

GALLINEAU Bryan	le 13/01/2001
SMITH Syméon	le 03/02/2001
CEPA Sara	le 15/03/2001

Mariages :

GAMEN André et GARCIA Martine	le 17/03/2001
ALLARD Stéphane et BATTON Armel	le 28/04/2001

Décès :

Sœur DURAND Jeanne	le 25/12/2000
LECŒUR Camille, veuve BOUDIN	le 06/02/2001
LEBAS Édith, veuve LÉVEILLÉ	le 07/02/2001
BUTIN Charlette, veuve PILLAS	le 08/02/2001
Sœur BARTH Marie	le 09/02/2001
GUILLOUX Lucienne, veuve BUCHET	le 14/02/2001
MOREL Marie-France, épouse BENTADJ	le 12/03/2001
Sœur WALCK Lucie	le 11/04/2001

Le bloc-notes...

LA CHESNAIE



Du 23 mars au 1^{er} avril, C. Noël exposait ses dessins à La Chesnaie.

Calendrier du trimestre :

- Anniversaires, à 15h30 : 30/05, 27/06 ;
- Chants bretons, à 15h30 : 23/05 ;
- Cabaret, à 15h30 : 05/06 ;
- Cinéma, à 16h30 : 12/06 ;
- Exposition de peinture : M. Spassov, vernissage à 18h30 : 22/06 ;
- Repas à thème, à 19h30 : 22/06.

U.S.L.S

La pluie n'altère pas la bonne humeur et n'arrête pas le courage des randonneurs de l'U.S.L. En effet, après les sorties à Senlis et Bourron très arrosées, le déplacement pour participer à la randonnée internationale de La Rochette au Luxembourg fut plutôt humide mais le mauvais temps n'a en rien empêché la réussite, tant touristique que gastronomique, de ce voyage.

Prochaine sortie le 24 juin à Paris pour la randonnée dite «coulée verte». Et nous préparons activement la 14^e randonnée d'automne de Livry maintenant inscrite au calendrier national.

A.L.J.E.C.

Le Carnaval n'est pas mort ! Depuis une dizaine d'années, il fait la joie des enfants grâce à l'initiative de l'A.L.J.E.C., épaulée désormais par la F.C.P.E. Cette année, deux chars ouvraient le cortège sur le thème des voyages à travers le monde. Suivaient des marins, des Tonkinoises, le grand chef et ses Sioux, un toréador, etc.



Au fil des ans, les adultes s'enhardissent et par leurs déguisements montrent l'exemple aux enfants (ou le contraire) pour maintenir et développer cette tradition, sachant que Livry ne concurrencera jamais Nice, Dunkerque ou... Rio.

La semaine suivante, l'A.L.J.E.C. rassemblait les amoureux du bal musette sous les lampions de la guinguette. Le salon d'arts étant passé, la prochaine date à retenir est le 23 juin, pour la Saint-Jean.

Nos randonneurs au Luxembourg, posent pour la postérité.



Le bloc-notes...

F.N.A.C.A Anciens Combattants

L'an 2001 a bien démarré par la traditionnelle journée «fruits de mer» en février : réussite totale avec plus de 80 convives, succulent plateau de la mer et bonne ambiance habituelle.

Bientôt, le 16 juin pour être précis, nous prendrons la route pour notre voyage de deux jours vers Angers et sa région. Tout est prêt pour passer encore une fois un beau week-end, pour peu que le temps soit avec nous.

LIVRY ENVIRONNEMENT

Les activités de l'association au cours du trimestre écoulé ont été variées. Qu'on en juge :

- le 2 février, visite de l'usine de traitement des eaux de Livry avec le concours des responsables du site (entièrement automatisé) auxquels les participants ont posé de nombreuses questions sur la qualité de notre eau.
- le 17 mars, séance de taille et de greffe avec l'aide des Croqueurs de pomme. Certains sont repartis avec leur pommier ; il leur faudra s'armer d'un peu de patience pour les premiers fruits.



- le 29 avril, bourse aux plantes de printemps en collaboration avec les Jardins de Livry et l'aimable hospitalité de l'A.L.J.E.C. que nous remercions.

Un point commun pour ces trois manifestations : le nombre élevé de participants.

Enfin, le dégagement des sentiers communaux s'est poursuivi. On peut maintenant les emprunter sans avoir à enjamber les troncs ; les bottes sont cependant recommandées dans certains secteurs.

Annulé l'an passé à cause de l'Erika, le repas de fruits de mer de la F.N.A.C.A. est toujours un grand moment.

NOUVELLES PAROISSIALES

Profession de foi le samedi 2 juin à 18h30 pour les enfants de Livry.

Vendredi 15 juin à 20h30, concert à l'église de l'ensemble Altaïr au profit de l'association Aide et action Écoliers du monde ; programme de musique ancienne : Vivaldi, Bach, Mancini.

Denier de l'Église : les enveloppes ont été distribuées, merci à tous ceux qui ont déjà répondu généreusement. Le résultat de la campagne 2000 pour Livry a été de 20 930 F répartis sur 34 donateurs.

Le père Dominique Boisseau qui pendant sept ans a desservi les paroisses de Livry et Vaux a été nommé à Nemours où il prendra ses fonctions en septembre. Le père Éric Chambole, en accord avec l'archevêque de Paris, sera détaché au diocèse de Meaux à compter du 1^{er} septembre ; résidant à Melun, il sera plus particulièrement en charge des paroisses de Livry et Vaux-le-Pénil.

